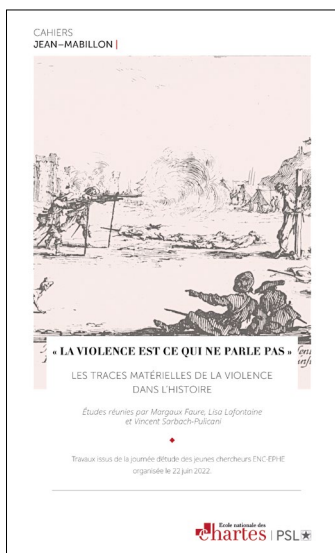




## « LA VIOLENCE EST CE QUI NE PARLE PAS »

Les traces matérielles de la violence  
dans l'histoire

Travaux issus de la journée d'étude des  
jeunes chercheurs ENC-EPHE organisée  
le 22 juin 2022.

Études réunies par Margaux Faure,  
Lisa Lafontaine et Vincent Sarbach-Pulicani.

École nationale des chartes

Date de mise en ligne : juillet 2025.

*Contenu mis à disposition selon les termes de la licence  
Creative Commons : attribution, pas d'utilisation  
commerciale, pas de modification.*

---

# Récit et expressions de la violence au temps des guerres de Religion. L'exemple des livres v-vii des *Commentaires* de Blaise de Monluc

par JEAN-BAPTISTE LUCQ ♦

## Récit et expressions de la violence au temps des guerres de Religion. L'exemple des livres v-vii des *Commentaires* de Blaise de Monluc

JEAN-BAPTISTE LUCQ ♦

« Le dur gascon Montluc, homme de sang », décrit Michelet dans son *Histoire de France*<sup>1</sup>. La réputation de violence attribuée à la personnalité de Blaise de Monluc, fils de petite noblesse d'épée, capitaine des armées du roi et chef des forces catholiques dans le Sud-Ouest durant les guerres de Religion, doit beaucoup à ce qu'il a lui-même écrit dans ses mémoires, les fameux *Commentaires*, source historique précieuse qui doit être resituée dans son contexte.

L'influence protestante a été relativement forte et précoce sur les bords de la Garonne. Les tensions interreligieuses, qui s'accroissent brusquement au tout début des années 1560, sont accentuées par des oppositions politiques, sociales et familiales – à la cour comme en Guyenne – notamment parmi la noblesse, et culminent à l'été et l'automne 1561 dans de grandes vagues iconoclastes, des attaques contre les seigneurs catholiques et des massacres, obligeant Catherine de Médicis et Antoine de Bourbon, régents durant la minorité de Charles IX, à dépêcher dans le Sud de la France des commissaires chargés de rétablir l'ordre selon les édits du roi. Monluc, resté jusque-là prudemment en réserve, est désigné par la reine-mère pour jouer ce rôle en Gascogne à la toute fin de l'année 1561. Lui qui s'était plutôt fait le partisan d'une résolution à l'amiable des antagonismes, dans la lignée du lieutenant du roi Charles de Coucys, seigneur de Burie, bascule alors progressivement dans le camp catholique au

---

1 Jules Michelet, *Histoire de France*, t. III, Paris, 1870, p. 426.

printemps 1562, au point d'en devenir l'un des principaux capitaines dans le Sud-Ouest. À l'issue d'une campagne couronnée de succès, il est nommé lieutenant du roi en Guyenne en mars 1563, chargé de faire appliquer l'édit de pacification d'Amboise qui mettait un terme à la première guerre civile. Il conserve cette position pendant sept ans avant d'être limogé en août 1570, au moment où l'édit de pacification de Saint-Germain clôt la troisième guerre civile. C'est dans ce contexte que les *Commentaires* voient le jour.

Sous ce titre, allusion à l'œuvre de Jules César, Monluc présente ses mémoires, de sa jeunesse jusqu'à ses dernières années. Mais le travail de mémorialiste n'est pas la motivation originelle de sa démarche. Il s'agit avant tout d'une œuvre de justification, d'un plaidoyer adressé au roi et à la cour par lequel le vieux capitaine, sacrifié sur l'autel de la paix, tombé en disgrâce et attaqué pour sa gestion financière de la province durant sa lieutenance, tente de défendre son honnêteté et sa fidélité en rappelant les grands services qu'il a rendu aux souverains français, tout au long de sa vie, les armes à la main. Le contexte de rédaction est donc primordial pour saisir les enjeux de ce texte qui, par sa motivation première, son style et, nous allons le voir, la violence qui s'y déploie, occupe une place singulière parmi les productions de son temps. Monluc dicte le premier jet en quelques mois, entre 1570 et 1571, preuve s'il en est de l'urgence de la situation. Puis, peu à peu, alors que les menaces pesant sur lui se dissipent, la nature de son travail évolue ; il revient plusieurs fois sur son texte jusqu'à sa mort en 1577, afin de le remanier, de l'enrichir de documents annexes et de nouvelles réflexions. L'œuvre ne sera finalement publiée qu'en 1592, à Bordeaux, et connaîtra de multiples rééditions jusqu'au <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Les *Commentaires* constituent donc une source de seconde main, écrite quelque temps seulement après la fin des derniers événements évoqués, et par un homme qui cherche à y justifier et à y légitimer sa conduite *a posteriori*. Deux chronologies, parfois très proches dans le temps, au point de s'entremêler

---

<sup>2</sup> La dernière en date, de grande qualité, est celle de Paul Courteault, par ailleurs biographe de Monluc, en 1964 ; c'est elle que nous utiliserons. Pour plus de détails sur la rédaction des *Commentaires* et leurs éditions, voir : Blaise de Monluc, *Commentaires*, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 1964, introduction ; Paul Courteault, *Blaise de Monluc historien : étude critique sur le texte et la valeur historique des Commentaires*, Toulouse/Paris, 1908.

dans les dernières pages de l'ouvrage, doivent être considérées : celle des événements rapportés – soit la première décennie des guerres de Religion, entre 1560 et 1570, traitée dans les livres v à vii – et celle de la rédaction de l'ouvrage – à partir de 1570 –, période durant laquelle Monluc reconsidère plusieurs fois son travail, très probablement infléchi par les événements politico-religieux qui se poursuivent autour de lui. Ce décalage temporel, pourtant ténu, ne peut manquer d'affecter la manière dont les faits sont rapportés et, ce faisant, la façon dont Monluc présente, justifie et légitime la violence, enjeu central des *Commentaires*.

Nous aborderons la violence dans une perspective large en la définissant comme une atteinte délibérément portée à l'intégrité physique, psychologique et morale d'une personne et à ses biens. Son expression peut être physique, verbale, symbolique et avoir différents champs d'application : militaires bien sûr, mais aussi religieux ou politiques. Nous tiendrons compte des descriptions de la violence, comme des simples allusions ou évocations de celle-ci, qu'elle soit le fait de Monluc lui-même, de ses hommes ou de ses adversaires huguenots.

Du fait de la période considérée, de la vocation guerrière de l'auteur et de sa réputation jusqu'à nos jours, la présence de la violence dans les *Commentaires* n'a rien d'étonnant. Il faut cependant se pencher sur cette violence qui semble si structurante dans le témoignage de Monluc. Non pas seulement pour la constater et la vérifier, mais surtout pour voir comment, du fait des motivations des *Commentaires* et de leur contexte de rédaction, l'expression et le récit de la violence sont utilisés voire manipulés *a posteriori*, au service de quel discours et pourquoi. Les *Commentaires*, en tant que plaidoyer, invitent également à s'interroger sur le processus de légitimation de la violence et à poser la question de sa limitation, à travers les gradients rhétoriques adoptés par Monluc – de la justification au refus de la violence –, mais aussi à travers les prises de position du vieux capitaine au sujet de la politique de pacification royale, conçue comme volonté d'enrayer, ou du moins d'encadrer, la logique de la violence. En somme, il faut se demander en quoi les *Commentaires* constituent une source de la violence, mais aussi s'interroger sur le sens à donner à son expression et à son récit chez Monluc, sur le temps court des années 1560-1570 comme sur le temps long de la première modernité.

Nous considérerons d'abord les trois derniers livres des *Commentaires* comme témoignage d'une violence omniprésente et multiforme au début des guerres de Religion, puis, comme théâtre de la manipulation et de l'instrumentalisation de la violence au service d'un plaidoyer ; enfin, nous étudierons le rapport de Monluc aux limites de la violence.

## I. Les *Commentaires*, reflet des usages et des discours de la violence au début des guerres de Religion

### 1. Les différents registres d'une violence omniprésente

L'expression de la violence dans les *Commentaires*, quelle que soit sa forme, est particulièrement fréquente, comme en témoigne le tableau ci-dessous<sup>3</sup>.

Tableau 1 | Les occurrences de la violence dans les livres v-vii des *Commentaires*.

| Menaces, violences mineures, peur | Massacres, assassinats, exécutions | Altercations verbales violentes | Destructions matérielles | Combats et batailles | Sièges (villes et châteaux) | Évocations de blessures physiques | Autres (décès évoqués...) | Total |
|-----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|--------------------------|----------------------|-----------------------------|-----------------------------------|---------------------------|-------|
| 20                                | 19                                 | 7                               | 5                        | 9                    | 11                          | 9                                 | 4                         | 84    |

Trois grandes tendances se dégagent parmi les 84 occurrences relevées. Il s'agit d'abord d'une violence découlant de l'activité guerrière. Relativement attendue, elle regroupe les récits de combats et batailles, de sièges, une partie des massacres, exécutions sommaires et destructions matérielles qui peuvent s'ensuivre ainsi que l'évocation des blessures. Les sièges de villes et forteresses forment une part importante du corpus, d'autant qu'ils sont suivis, dans la plupart des cas rapportés, par le massacre de tout ou partie de la garnison, voire de la population<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Précisons que ces catégories arbitrairement définies ne sont pas « pures » et peuvent se recouper. Les chiffres doivent plutôt nous donner un ordre d'idée.

<sup>4</sup> Sur la violence des sièges, voir notamment : Paul Vo-Ha, *Rendre les armes : le sort des vaincus xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles*, Seyssel, 2017.

Il s'agit ensuite d'une violence suscitée par l'antagonisme politico-religieux, sans avoir forcément de lien direct avec les opérations militaires. Elle s'exprime surtout par des massacres et des exécutions, le plus souvent sommaires, ainsi que par des passes d'armes verbales, parfois assorties de gestes menaçants.

Les *Commentaires* produisent enfin une image « totale » de la violence ; Monluc ne décrit pas simplement l'acte violent en lui-même mais également les prémices de la violence – qui peuvent déjà être violence en elles-mêmes –, par exemple à travers l'évocation de la menace, plus ou moins clairement exprimée, ainsi que les fruits de la violence, comme les destructions matérielles ou les blessures. Il accorde par ailleurs une place aux sentiments suscités par la violence, à son impact psychologique, notamment au ressenti de la peur. Ainsi se dessine, tant par la fréquence des occurrences que par la diversité des expressions, une véritable atmosphère de la violence dans les *Commentaires*.

## 2. Les mots de la violence dans les *Commentaires*

Comme dans toutes sources écrites, l'expression de la violence est affaire de mots. Un vocabulaire récurrent nous fournit d'abord des informations précises sur les pratiques de la violence. L'exécution par pendaison semble être la méthode la plus couramment employée par Monluc et ses hommes ; « pendre », « corde », « brancher » reviennent fréquemment. Le vocabulaire de certaines pratiques nous renseigne aussi – même s'il ne faut pas exagérer cet aspect – sur la dimension symbolique de la violence des guerres de Religion. Les « puits » par exemple, au fond desquels on jette les corps, comme une matérialisation de la descente aux enfers des huguenots, ainsi privés de sépulture chrétienne, sont évoqués à de multiples reprises par Monluc<sup>5</sup>.

Élément caractéristique des *Commentaires*, les actions violentes sont régulièrement décrites crûment, parfois même avec insistance.

---

5 Non sans exagérations parfois : « Et après qu'ils furent morts, les jettarent tous dans le puy de la ville, qui estoit fort profond, et s'en remplit tout, de sorte que l'on les pouvoit toucher avec la main. » (B. de Monluc, *Commentaires*, p. 552). Voir également : Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu : la violence au temps des troubles de religion, vers 1525-vers 1610*, Seyssel, 1990.

C'est bien sûr le cas des affrontements militaires, dont le récit nous plonge dans l'horreur de la mêlée<sup>6</sup>. La cruauté s'exprime au sens étymologique du terme, à travers la description de blessures sanglantes<sup>7</sup>, mais aussi dans la présentation des exécutions ordonnées par Monluc lui-même contre les protestants. Celles du cimetière de Saint-Mézard, au nord-ouest de Lectoure, le 20 février 1562, donnent ainsi lieu à l'un des passages les plus tristement fameux des *Commentaires*. Monluc, qui s'effraie alors de jour en jour des progrès du protestantisme depuis son retour de la cour en janvier, y ordonne la mise à mort sans jugement de quatre huguenots, raflés la veille pour avoir commis des actes iconoclastes, insulté le roi, et s'en être pris à un seigneur voisin. Il écrit :

J'avois les deux bourreaux derrière moy, *bien equippez de leurs armes et sur tout d'un marrassan bien tranchant*. De rage je sautay au collet de ce Verdier et luy dis : « O meschant paillard, as-tu bien osé souiller ta meschante langue contre la majesté de ton roy ? » [...]. Je le poussai *rudement* en terre, et son col alla justement sur ce morceau de croix. Et dis au bourreau : « Frappe villain. » Ma parole et son coup fust aussi tost l'un que l'autre, et encore emporta plus de demi-pied de la pierre de la croix. Je fis pendre les autres deux à un orme qui estoit tout contre. Et pour ce que le diacre n'avoit que dix-huict ans, je ne le voulus faire mourir [...] ; mais bien luy fis-je bailler tant de coups de fouët [...] qu'il me fut dit qu'il en estoit mort au bout de dix ou douze jours après<sup>8</sup>.

Enfin, Monluc évoque la peur, fruit de la violence et violence psychologique en elle-même, non seulement celle qu'il suscite chez ses ennemis, mais aussi celle qu'il peut ressentir lui-même. Cet aveu très personnel peut surprendre, surtout de la part d'un guerrier dont l'éthique nobiliaire est pétrie par l'idée du mépris de la mort.

---

6 Voir le récit de la bataille de Vergt, le 9 octobre 1562 (B. de Monluc, *Commentaires*, p. 568).

7 Voir la description de la terrible blessure reçue par Monluc à Rabastens-de-Bigorre le 23 juillet 1570 (*ibid.*, p. 782). Faut-il y voir aussi l'héritage des descriptions parfois cruelles des récits épiques et chevaleresques ? Cela semble peu probable compte tenu du niveau culturel de Monluc.

8 *Ibid.*, p. 484-485.

Là réside aussi une des originalités des *Commentaires* quant à l'approche de la violence et de ses corollaires<sup>9</sup>.

### 3. De la menace au massacre

Les gradients de la violence dans les *Commentaires* nous renseignent sur la structuration et l'évolution des rapports de force politico-religieux en Gascogne durant la décennie 1560. Ainsi, au livre v, la description d'une violence de plus en plus explicite accompagne la montée des tensions et l'engrenage du conflit. Monluc évoque d'abord l'écho de menaçantes rumeurs : « J'entendois de toutes parts de terribles langages et d'audacieuses parolles [...] »<sup>10</sup>. » Dans les semaines qui suivent, sans doute vers le milieu du mois de janvier 1562<sup>11</sup>, il rencontre les protestants agenais au Passage d'Agen, afin de faire rendre des églises occupées et de trouver un accommodement. L'entrevue, qui se déroule dans une atmosphère de défiance, tourne court ; aucun des deux partis n'entend faire de concession<sup>12</sup>. Après le massacre de Saint-Mézard, un nouveau palier est franchi dans le courant du mois de mars, lorsque Monluc et Burie se heurtent à deux hommes de robes, le conseiller au Grand Conseil Nicolas Compaing et le lieutenant de la prévôté de l'Hôtel Pierre Girard, eux aussi commissionnés par Catherine de Médicis pour rendre justice des massacres perpétrés l'année précédente, et dont les convictions protestantes ne tardent pas à se faire jour. À Cahors – où il s'agit de juger les catholiques –, Monluc s'emporte violemment contre les commissaires, préférant force menaces, et joignant le geste à la parole : « “Hé, monsieur [Burie], laissez-moy tuer tous ces meschans traistres au Roy pour le profit d'autrui et le leur”. Sur quoy je tiray la moitié de mon espée.

---

<sup>9</sup> Entre autres : *ibid.*, p. 830. Sur cet aspect de l'éthique nobiliaire, voir également : Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, 1989 ; Hélène Germa-Roman, *Du « bel mourir » au « bien mourir » : le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*, Genève, 2001.

<sup>10</sup> B. de Monluc, *Commentaires*, p. 472.

<sup>11</sup> Le 16 ou le 17 (P. Courteault, *Blaise de Monluc...*, p. 406).

<sup>12</sup> B. de Monluc, *Commentaires*, p. 478-479.



Je leur eusse bien gardé de faire jamais sentence ny arrest<sup>13</sup>. » Tandis que Burie et ses hommes retiennent Monluc, les deux commissaires sont contraints de prendre la fuite. Le dernier acte se place quelques jours plus tard à Villefranche-de-Rouergue – où il s’agit de juger les protestants. Face aux attermolements de Compaing et Girard, et pour les mettre devant le fait accompli, Monluc fait pendre sans jugement deux huguenots aux fenêtres de la prison, promettant aux commissaires de leur réserver le même sort si parvenait la nouvelle d’une prise d’arme protestante ; le 2 avril, le prince de Condé s’empare d’Orléans et Agen tombe aux mains des réformés le 17<sup>14</sup>.

On constate donc, à travers des degrés de violence, une progressive montée des tensions, de la rumeur diffuse jusqu’à l’action physique, en passant par l’altercation verbale. Engrenage de la violence qui, certes, n’est pas linéaire – comme le montrerait une approche plus détaillée –, mais qui fournit des indices pour mieux comprendre, à échelle locale, la logique de la guerre civile.

Les *Commentaires* apparaissent donc comme une source de la violence. Mais son aspect multiforme, la crudité de sa présentation comme son insertion dans le récit doivent être abordés avec une circonspection d’autant plus grande qu’il s’agit d’une source de seconde main, de surcroît rédigée dans une optique de justification. Le récit de la violence est donc mis au service d’un plaidoyer, et soumis à des manipulations que révèle la confrontation des *Commentaires* à d’autres sources.

## II. De la manipulation de la violence dans le texte de Monluc

### 1. La violence qui légitime

Les trois derniers livres des *Commentaires* se caractérisent régulièrement par une théâtralisation et même une revendication de la violence. La mise en scène passe par une reconstruction *a posteriori*,

---

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 493.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 496. Burie, informé en premier, permet finalement aux deux commissaires d’échapper à la vindicte de Monluc.

au gré des différentes retouches que Monluc apporte à son manuscrit pendant les années 1570. Il reconstitue notamment certains passages en utilisant le discours direct ; ainsi répond-il au pasteur Barrelle, qui tente de le corrompre en janvier 1562 : « Je ne sçay qui me tient que je ne te pende moy-mesmes à ceste fenestre, *paillard* ; *car j'en ay estranglé de mes mains une vingtaine de plus gens de bien que toy*<sup>15</sup>. » L'édition de Paul Courteault, qui met en italique les passages ajoutés postérieurement ou issus d'un autre manuscrit, permet de constater clairement les reprises de Monluc, ici pour insister sur sa propre intransigeance. De toute évidence, Monluc veut susciter la crainte, recourant pour cela, ailleurs, à l'ironie ou au cynisme<sup>16</sup>. Parfois, il ment carrément, quitte à forcer dans l'épouvante : ainsi affirme-t-il avoir fait exécuter en un jour, pour venger l'assassinat du baron de Fumel, trente ou quarante personnes<sup>17</sup>. Or, d'autres sources, émanant pour certaines de Monluc lui-même, prouvent que ce chiffre est largement exagéré ; dans une lettre à Catherine de Médicis du 13 mars 1562, il parle « seulement » de seize exécutions<sup>18</sup>.

Comment expliquer ces manipulations qui, vues de notre xxi<sup>e</sup> siècle, ne font que dégrader l'image de leur auteur ? La verve guerrière du personnage y est sans doute pour quelque chose. Mais nous y voyons aussi une volonté de légitimation politique *a posteriori*. Monluc entend insister sur son rôle de « sauveur de la Guyenne », lui qui a forcé les protestants à se révéler par une action franche et rapide, servant ainsi les intérêts du roi. La revendication de la violence correspond aux épisodes qui lui ont permis de s'affirmer en tant que libérateur et protecteur des catholiques de Gascogne.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 477.

<sup>16</sup> « On pouvoit cognoistre par là où j'estois passé, car par les arbres, sur les chemins, on en trouvoit les enseignes. Un pendu estoit plus que cent tuez. » (*Ibid.*, p. 529).

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 488. François de Séguenville, baron de Fumel, grand seigneur catholique avait été massacré dans sa demeure par les habitants des villages alentours – très majoritairement protestants – le 24 novembre 1561.

<sup>18</sup> Monluc à Catherine de Médicis, Fumel, le 13 mars 1562 (n. st.) (*Commentaires et lettres de Blaise de Monluc*, éd. Alphonse de Ruble, Paris, t. IV, 1870, p. 126-127). La sentence finale parle de dix-neuf exécutions : Sentence des commissaires royaux contre les assassins du baron de Fumel, Fumel, le 1<sup>er</sup> avril 1562, dans *Archives historiques de la Gironde*, t. VIII, 1866, p. 207-221.

Le massacre de Saint-Mézard est archétypique en ce sens, car il constitue à l'échelle du Sud-Ouest – pour reprendre Denis Crouzet à propos de l'épisode de Wassy – une « délivrance de l'interdit de la violence »<sup>19</sup>. En envoyant un message sans ambages aux protestants, Monluc redonne confiance aux forces catholiques tout en devenant leur chef, de même qu'il renforce sa position de patron nobiliaire à Fumel en vengeant le meurtre du baron. La mise en scène de la violence est donc source de légitimation.

## 2. La violence passée sous silence

En opposition avec ce que nous venons de voir, on constate que la manipulation de l'expression de la violence passe aussi par son atténuation, voire sa négation. La confrontation des *Commentaires* à d'autres sources révèle aussi une violence éludée. Il s'agit d'abord pour Monluc de façonner sa propre image en laissant de côté les actes de violence qui entrent en contradiction avec le portrait brossé par ailleurs. Lui qui se pose en patron et défenseur de la noblesse de Gascogne se défend ainsi de n'avoir jamais porté atteinte aux biens des seigneurs, même protestants<sup>20</sup>. Pourtant, de nombreuses correspondances tendent à montrer l'inverse<sup>21</sup>. Surtout, le contexte de rédaction des *Commentaires* pousse Monluc à une réécriture parfois étonnamment apaisée des événements. C'est le cas notamment lorsqu'il évoque la reine de Navarre Jeanne d'Albret, ardente prosélyte du calvinisme dans le Sud-Ouest et donc adversaire acharnée de Monluc. Bien qu'ayant exprimé à plusieurs reprises sa détestation pour la souveraine, allant même jusqu'à ourdir, en liaison avec les Espagnols et d'autres seigneurs catholiques, des complots contre elle, il se montre étrangement modéré et concis dans ses mémoires, allant presque jusqu'à se présenter comme une victime : « Dieu sçait si elle me vouloit mal, et comme elle me baptisoit, m'appellant le tiran,

---

<sup>19</sup> D. Crouzet, *Les guerriers...*, liv. I, p. 436.

<sup>20</sup> B. de Monluc, *Commentaires*, p. 528.

<sup>21</sup> Catherine de Médicis à Monluc, le 12 septembre 1562 (*Lettres de Catherine de Médicis*, éd. Hector de La Ferrière, t. I, Paris, p. 398) ; Monluc à Catherine de Médicis, Montech, le 20 septembre 1562 (*Commentaires et lettres...*, t. IV, p. 157).

avec toutes les injures du monde. Elle estoit princesse, et d'ailleurs hors de combat. Estant serviteur du Roy et catholique, je faisois mon devoir ; [...]<sup>22</sup>. » Sans doute Monluc dicte-t-il ce passage durant la paix de Saint-Germain, entre août 1570 et août 1572, à un moment où Catherine de Médicis tente de resserrer les liens avec Jeanne d'Albret et d'apaiser les relations avec les seigneurs huguenots. Lui qui est alors, de surcroît, en disgrâce, a donc jugé plus sage de ne pas rappeler de vieilles inimitiés.

Pour façonner sa réputation, justifier son statut ou demeurer en grâce, Monluc manipule donc l'expression de la violence dans les *Commentaires*. La confrontation de ces écrits avec d'autres sources le révèle, soit pour constater une exagération, soit pour pointer une étrange élation. Cette dernière tendance, si contradictoire avec ce que nous avons constaté par ailleurs, soulève la question fondamentale de la légitimité de la violence et du rapport des *Commentaires* à la paix.

### III. Légitimité et limites de la violence dans les *Commentaires*

#### 1. La violence qui doit être légitimée et justifiée

Monluc, non violent ? Certes, l'expression relève de l'évidente provocation. Pour autant, en maints endroits des *Commentaires*, l'utilisation de la violence ne semble pas toujours aller de soi ; le capitaine se sent obligé de la justifier et donc d'en légitimer le recours, toujours suivant sa volonté d'apparaître comme un bon et fidèle serviteur du roi.

L'emploi de la violence est présenté comme une nécessité stratégique : « Je suis contraint escrire toutes les particularitez, pour vous monstrier si c'est à tort que le Roy m'ait honoré de ce beau nom de conservateur de la Guyenne, et s'il a esté nécessaire d'y mettre la main à bon escient. Que si j'eusse fait le doux, comme monsieur de Burie, nous estions perdus<sup>23</sup>. » Notons que Monluc utilise un contre-exemple jugé laxiste – ici en l'occurrence Burie, le modéré lieutenant

---

<sup>22</sup> B. de Monluc, *Commentaires*, p. 529.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 487.

du roi en Guyenne – pour justifier l'utilisation de la violence. Autre argument de Monluc : montrer que la violence, par la peur qu'elle suscite, devient un adjuvant de la paix ; ainsi écrit-il à propos de certains protestants : « Plusieurs, ou de crainte ou de bonne volonté, venoient à nous, de sorte que nous commencions à estre compaignons. La crainte aussi qu'ils avoient de moy m'en rendoit quelqu'un amy ; au moins il en faisoit la mine<sup>24</sup>. »

Ces justifications s'expliquent en grande partie, une fois encore, par le contexte de rédaction des *Commentaires* : Monluc dicte le gros de son œuvre alors que Charles IX et sa mère cherchent à faire appliquer la paix, et donc à fixer, à travers des lois, l'usage légal de la violence. Monluc se sent donc tenu de rendre des comptes, en invoquant l'urgence et la nécessité suprême de la conservation du royaume, mais aussi de se présenter comme un homme ayant agi en faveur de la paix. Or, la proximité qu'il établit entre exercice de la violence et maintien de la paix, de même que certains passages des *Commentaires*, suggère le rapport ambivalent de l'auteur aux limites de la violence.

## 2. Monluc et la paix

La manière contradictoire dont Monluc considère *a posteriori* la volonté royale d'enrayer l'engrenage de la violence nous paraît significative. D'un côté, le capitaine se présente comme un homme au service de la paix voulue par le roi. Ainsi, peu de temps avant la publication de l'édit d'Amboise, appelé à Bordeaux pour remettre de l'ordre dans une ville divisée entre tendances – catholiques – rivales, et alors que tout le monde s'attend à le voir régler l'affaire par la corde, Monluc se gausse d'avoir créé la surprise en rétablissant l'ordre et en faisant enregistrer la paix par la discussion et la négociation, conformément à la volonté royale. Il écrit d'ailleurs : « [...] il ne faut venir à la violance lorsqu'on y peut proceder par autre moyen [...] »<sup>25</sup>. Mais d'un autre côté, tout en gardant le silence sur certaines manœuvres menées au même moment en contradiction avec

---

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 590.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 578.

la politique de concorde<sup>26</sup>, le voilà qui déplore, en bien des passages des *Commentaires*, les vellétés pacificatrices, considérées comme un mauvais calcul politique propre à faire le jeu du protestantisme !

Tel, Sire, est près de vous, qui vous faict faire ces édits, lequel est gaigné pour eux [les protestants]. La rigueur les faict trembler ; lorsque sans forme de procès je les faisois brancher sur les chemins, il n'y avoit personne qui ne tremblast. Pensez donc, Sire, de quelle importance sont ces beaux edicts<sup>27</sup> !

Ces considérations paradoxales au sujet des limites de la violence et de sa légitimité sont selon nous le reflet des tiraillements ressentis par Monluc autour de la composition des *Commentaires*. Tiraillement personnel d'abord ; la statue de l'homme de guerre, sévère, cruel et redouté, colle difficilement à celle du pacificateur<sup>28</sup>. Tiraillement politique ensuite ; les édits de paix, bien qu'il faille s'y soumettre, suscitent chez lui, comme chez d'autres catholiques, un sentiment de trahison. Au-delà, Monluc doit maintenir l'équilibre entre son image de chef catholique dans le Sud-Ouest, qui a su légitimer son statut par l'exercice de la violence sans tenir compte des règlements et procédures – considérés par lui comme le paravent verbeux des menées protestantes –, et la nécessité de montrer qu'il a fidèlement fait appliquer, comme lieutenant du roi, les édits du souverain en faveur de la pacification. Inutile de préciser qu'il se sent bien plus à l'aise dans le premier rôle, qui lui permet de faire coïncider service du roi et exercice de la violence, cette violence dont il tire sa légitimité personnelle de capitaine et sa justification sociale d'homme d'épée. Ainsi s'explique la maigre part allouée au temps de paix dans les *Commentaires*, mais aussi le fait que, même lorsqu'il parle de la paix, la violence ne soit jamais loin : « J'avois trois canons à Agen, et avecques braveries et menaces je tenois tout le monde en crainte ; [...]. Et mis une si grande crainte par tout le pays, pour deux soldats

---

<sup>26</sup> Rapport anonyme sur la politique de Monluc à Bordeaux, Bordeaux, le 6 avril 1563 (BNF, fr. 15879, fol. 157-158).

<sup>27</sup> B. de Monluc, *Commentaires*, p. 658.

<sup>28</sup> Monluc le dit lui-même : « mon naturel tendoit plus à remuer les mains qu'à pacifier les affaires, aymant mieux frapper et jouer des cousteaux que faire des harangues » (*ibid.*, p. 579).

catholiques que je fis pendre, ayant transgressé l'édit, que nul n'osa plus mettre la main aux armes<sup>29</sup>. » Passage significatif : Monluc ne parle pas des mesures pacifiques de l'édit en faveur de la concorde, mais insiste sur la coercition employée dans ce but, comme si le service du roi ne pouvait se comprendre qu'ainsi.

Les *Commentaires* de Blaise de Monluc apparaissent donc incontestablement comme une source de la violence du début des guerres de Religion. L'omniprésence et la diversité de ses expressions nous permettent de mieux comprendre les pratiques de la violence au début des années 1560 tout comme l'engrenage de la guerre civile. Du fait de la nature de la source, la violence est soumise à des manipulations dans le cadre d'une réinterprétation postérieure des événements. Mais au-delà d'une lecture superficielle, son expression et son instrumentalisation n'y vont pas sans nuances, voire contradictions, la revendication et l'exagération cohabitant avec l'omission ou le rejet, en passant par l'atténuation et la justification. La manipulation de la violence tient d'abord à la volonté personnelle de Monluc de broser son portrait pour la postérité : celui d'un noble d'épée réputé qui n'hésite pas à agir impitoyablement pour le service du roi. Les fluctuations du récit de la violence tiennent aussi, si l'on considère le temps court des années 1560-1570, au contexte de rédaction de la source, dictée peu de temps après les faits évoqués, dans une période de pacification et de disgrâce personnelle. Monluc utilise le récit de la violence pour se présenter comme fidèle à l'autorité royale, tantôt en insistant sur la brutalité qui lui a permis de se légitimer à la tête des catholiques de Guyenne et donc de garder la province à la couronne, tantôt en soulignant son rôle de lieutenant du roi au service de la pacification et du contrôle de la violence. Les variations du récit de la violence, et particulièrement l'embarras de Monluc vis-à-vis des périodes de pacification – conçues comme temps de limitation de la violence –, sont peut-être l'indice, enfin, d'évolutions politiques plus larges. Le pouvoir royal, malgré d'innombrables hésitations, tente progressivement de capter à son profit le monopole de l'exercice de la violence en fixant notamment ses limites légales, les guerres de religion accélérant ce mouvement en faisant émerger la nécessité

---

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 581.

d'un règlement politique. Cela intéresse tout particulièrement les nobles d'épée exerçant des charges, comme Monluc, car dans cette logique qui commence à poindre, l'autorité royale attend moins qu'on la serve en versant le sang qu'en empêchant celui-ci de couler, par l'application de la loi. En somme, l'exercice de la violence qui était légitimant en soi, tant socialement que politiquement, doit désormais être légitimé à l'aune de la volonté royale, seule capable de fixer les bornes de la violence légitime. Le contrôle de la violence est ainsi un des enjeux fondamentaux des relations tumultueuses entre une partie de la noblesse et le roi durant la première modernité. Nous pensons déceler les premières traces de cette tension dans le traitement contradictoire – tantôt excessif et provoquant, tantôt étrangement mesuré – de la violence dans les *Commentaires* : face à la volonté de Catherine de Médicis et de son fils de mettre en œuvre une politique de concorde, synonyme de textes à faire appliquer, de procédures mais aussi de pouvoir renforcé des hommes de robe<sup>30</sup>, Monluc oscille maladroitement entre brusque réaction et obéissance zélée.

Reste à se demander si, au soir de sa vie et au tournant de l'Histoire, le vieux capitaine doute sincèrement de la capacité de la violence à régler seule les troubles du royaume de France...

JEAN-BAPTISTE LUCQ

Archiviste-paléographe

Professeur agrégé d'histoire, Université Paris I Panthéon-Sorbonne

---

<sup>30</sup> Voir notamment : Jérémie Foa, *Le tombeau de la paix : une histoire des édits de pacification (1560-1572)*, Limoges, 2015, p. 67.